

Mémoire collectif en loisir
culturel présenté à la
Commission sur la culture, le
patrimoine et les sports de la
Ville de Montréal



Dans le cadre du diagnostic sur
le loisir public montréalais
Juin 2019

Présentation de SLIM

Depuis 1998, Sport et Loisir de l'île de Montréal est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport.

Mission

Sport et Loisir de l'île de Montréal est un organisme régional, autonome et à but non lucratif qui contribue au développement et à la valorisation du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air sur l'île de Montréal en soutenant les communautés et les intervenants et en créant une synergie entre eux par une offre de services-conseil, du réseautage, de la promotion et de la formation.

Vision

Sport et Loisir de l'île de Montréal contribue, en tant qu'organisme rassembleur, au déploiement d'une offre intégrée de services et d'activités en sport, loisir, activité physique et plein air.

Valeurs

- Accessibilité ;
- Équité ;
- Innovation ;
- Leadership partagé ;
- Sentiment d'appartenance ;
- Transparence.

Mise en contexte

Depuis sa création, SLIM inclut le loisir culturel au nombre des secteurs d'intervention et collaborait de près avec le « feu » Bureau du loisir de la Ville de Montréal qui assumait la responsabilité du volet de la pratique artistique amateur dans l'entente culturelle qui lie la municipalité au ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Le loisir culturel, depuis la toute récente politique gouvernementale « Partout la culture », a retrouvé l'attention méritée. En ce sens, le MCC a récemment confié à SLIM, sur la base de la mesure 2 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, le mandat de réaliser un portrait régional du loisir culturel et par la suite voir à la mise en œuvre d'un plan d'action régional dédié au loisir culturel.=

C'est dans ce contexte que SLIM présente ce mémoire issu d'une démarche collective. Le 28 mai dernier, près d'une dizaine d'organismes œuvrant en loisir culturel ont participé à un atelier de réflexion visant à



échanger sur les enjeux collectifs à présenter dans le cadre de la consultation sur le diagnostic du loisir public montréalais. Le groupe est constitué de :

- Art neuf
- Centre culturel Georges Vanier
- Ganymède
- Harmonie Lachine
- MusicFest Québec
- Oxy-Jeunes
- Théâtre Aphasique

Le présent mémoire se concentre essentiellement sur six thématiques élaborées à partir des constants, évoqués par les organismes, suivis des recommandations.

Les thématiques traitées sont :

- la promotion et la communication
- le financement
- les infrastructures et les équipements
- l'offre de service et la diffusion
- le bénévolat et la formation
- la concertation

Il est à noter que, bien qu'encore à l'amorce de l'élaboration du portrait régional, SLIM a sondé les dix-neuf arrondissements sur différents thèmes, notamment sur le rôle des arrondissements et le soutien professionnel offert spécifiquement aux organismes de loisir culturel. Des résultats du récent sondage sont exposés dans le présent mémoire, appuyant certains constats exprimés par les organismes consultés.

Afin de répondre à la question centrale de la consultation (*comment peut-on mieux travailler ensemble pour répondre aux besoins des citoyen(nes) en matière de loisir et s'adapter aux enjeux de l'heure dans ce domaine ?*), Sport et Loisir de l'île de Montréal propose également une série d'actions dans le but de contribuer et de collaborer avec la Ville de Montréal et les arrondissements.



Le loisir culturel : définition et caractéristiques

Loisir culturel se définit par un ensemble d'activités culturelles pratiquées librement et par plaisir favorisant le développement, la formation, l'expression et la créativité des personnes et des collectivités¹.

L'une des principales caractéristiques du loisir culturel, comparativement à d'autres secteurs, est la provenance de la motivation première à participer à une activité de pratique artistique amateur : la création. Les usagers des organismes de loisir culturel veulent « créer des choses concrètes et les montrer² ».

Promotion et communication

→ Constats :

- Les organismes de loisir culturel sont peu reconnus comme étant des acteurs d'intervention sociale contribuant aux saines habitudes de vie.
- Le loisir culturel est un secteur dynamique du loisir, mais demeure peu connu de la population montréalaise.
- Les ressources financières dédiées à la promotion sont restreintes et conséquemment, la publicité et la promotion de l'offre de services sont quasi inexistantes à Montréal.

→ Recommandations :

1. Que la Ville de Montréal réalise une campagne de promotion destinée à l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de faire connaître l'offre de services des organismes de loisir culturel et de promouvoir les impacts positifs sur la santé, notamment sur la santé mentale (ex. : publicité dans le réseau du métro).
2. Que la Ville de Montréal offre une compensation financière aux organismes de loisir culturel dans le cadre de la vente de billets (lors de la diffusion) pour les bénévoles engagés dans les OBNL partenaires travaillant auprès d'une population vulnérable.
3. Que la Ville de Montréal s'assure de donner de la visibilité à tous les organismes de loisir culturel à travers ses outils de communication, tels que les répertoires d'activités de loisir des arrondissements.

¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel*, Annexe

² VILLE DE MONTRÉAL, *Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal*, octobre 2012, p7.



→ **Contribution de SLIM :**

- Mise à disposition de la cartographie des organismes de loisir culturel réalisée dans le cadre du portrait régional du loisir culturel. La cartographie permettrait aux arrondissements d'inclure un plus grand nombre d'organismes de loisir culturel dans leur répertoire d'activités de loisir.

Financement

→ **Constats :**

- L'attribution d'un financement par arrondissement est considérée comme non adaptée au loisir culturel dont la spécificité disciplinaire implique la participation de citoyens en provenance de plusieurs arrondissements (ex. : une troupe de théâtre, une chorale, etc.).
- Le financement à la mission reste un besoin primordial pour les organismes. Le loisir culturel n'est pas reconnu à sa juste valeur et conséquemment la plupart des organismes restent assez précaires.

→ **Recommandations :**

4. Que la Ville de Montréal s'inspire du modèle du PANAM pour l'attribution du financement aux organismes de loisir culturel.
5. Que la Ville de Montréal bonifie le programme de soutien *La pratique artistique amateur - Vers une citoyenneté dans les quartiers* afin de répondre aux besoins des organismes de loisir culturel en matière de financement.

→ **Contribution de SLIM :**

- Favoriser les occasions de réseautage afin de propulser le partenariat dans le but d'implanter des actions d'économie d'échelle (ex. : création d'un outil de promotion commun par territoire ou par discipline).

Infrastructures et équipements

→ **Constats :**

- Une des particularités du loisir culturel en matière d'infrastructure c'est le besoin des organismes d'accéder à un lieu de pratique et également à un lieu diffusion.
- Il est de plus en plus difficile pour les organismes de loisir culturel d'assumer les coûts reliés à la location des locaux destinés la pratique amateur. Les acteurs du milieu soulignent une tendance actuelle qui favorise la tarification horaire et non par session, provoquant un impact financier considérable pour les organismes ayant des ressources limitées. Pour certains organismes, le coût de location a même doublé.



- Les infrastructures de loisir sont aussi des moyens de communication et de promotion pour les citoyens. Étant donné que les infrastructures en loisir culturel sont peu nombreuses et que la plupart des organismes de loisir culturel n'ont pas de locaux fixes (par exemple les organismes qui tiennent leurs activités ou événements dans les églises ou dans les écoles), cet aspect de la communication et de la promotion par les infrastructures est peu exploité.

→ **Recommandation :**

6. Que la Ville de Montréal soutienne la mise en place des pôles de diffusion et de pratique artistique amateur afin de permettre aux organismes de loisir culturel de faire des économies d'échelle (au niveau des infrastructures, des équipements, des ressources humaines, de la promotion, de la formation, etc.) et ainsi maximiser leurs ressources.

→ **Contribution de SLIM :**

- Mise à disposition de la cartographie des organismes de loisir culturel réalisée dans le cadre du portrait régional du loisir culturel afin de permettre à la Ville de Montréal et aux organismes de déterminer stratégiquement l'emplacement des pôles de diffusion et de pratique artistique amateur.
- Sonder les organismes de loisir culturel afin de déterminer les besoins relatifs à la mise en place de pôles (communication, formation, bénévolat et accompagnement dans la mise en place des projets collectifs regroupant les organismes, etc.).

Diffusion des créations

→ **Constat :**

- Les organismes de loisir culturel estiment ne pas être suffisamment informés sur les endroits potentiels de diffusion, notamment, dans le cadre des programmations estivales d'activités culturelles des arrondissements et dans les maisons de la culture.

→ **Recommandation :**

7. Que la Ville de Montréal valorise la diffusion de la pratique artistique amateur dans les espaces publics des arrondissements et dans les maisons de la culture.

→ **Contribution de SLIM :**

- Être un carrefour d'information pour la diffusion d'événements et d'activités des organismes de loisir culturel.



Bénévolat et formation

→ Constats :

- Le bénévolat et la formation ne sont pas des thématiques prioritaires, mais elles demeurent indispensables au développement des organismes de loisir culturel. Il est peu réaliste pour un organisme de consacrer le temps nécessaire au recrutement ou à la gestion de bénévoles et de former le personnel lorsque l'organisme se retrouve dans une situation de précarité financière.
- Sur les 19 arrondissements consultés, 4 organisent des activités de formation dédiées gestionnaires et aux membres du conseil d'administration. La gouvernance et le bénévolat sont les principaux thèmes abordés dans le cadre de ces activités.

→ Contribution de SLIM :

- SLIM intervient déjà en accompagnant des OBNL afin d'améliorer leur gestion des bénévoles et favoriser la saine gouvernance, en partenariat avec certains arrondissements ; une offre spécifique au milieu du loisir culturel pourrait être développée.
- Les résultats de l'élaboration du portrait permettront de dégager des actions concrètes en lien avec les besoins en formation pouvant être inclus au plan d'action régional en loisir culturel.

Concertation

→ Constats :

- Les organismes de loisir culturel ainsi que les organismes d'un même champ disciplinaire se connaissent très peu entre eux.
- Le partage de bonnes pratiques à l'égard de différentes thématiques et la mise en place de projets collectifs sont souhaités.
- Il est difficile pour un organisme de consacrer le temps nécessaire à la concertation lorsque ces ressources sont limitées. Il faut penser à développer d'autres approches de concertation (réseautage ou événements existants pour favoriser le partenariat).
- Les instances locales de concertation spécifiques au loisir culturel sont quasi inexistantes. D'après les arrondissements consultés, seulement deux tables de concertation ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal : Table d'Arts en Culture NDG et Concertation Culture-Table de quartier Vivre Saint-Michel en santé. Le manque de partenariat et de partage



d'expertise entre les organismes a également été relevé par le milieu en 2013 dans le cadre du plan d'action de la pratique artistique à Montréal 2013-2017³.

- Des rencontres (ou d'événements) destinées au réseautage des organismes sont organisées, au cours d'une année, par 4 arrondissements.
- Selon les intervenant(e)s des arrondissements, il y aurait plusieurs avantages à mettre sur pied un réseau d'organismes de loisir culturel :
 - Partage des connaissances ;
 - Partage de ressources humaines ;
 - Mieux rejoindre la population ;
 - Mise en place des projets communs ;
 - Une meilleure vision des besoins de la population en loisir culturel ;
 - Favoriser le développement du loisir culturel dans les arrondissements ;
 - Créer une synergie permettant une plus grande visibilité et une cohérence d'actions pour le loisir culturel.
- Les intervenant(e)s municipaux considèrent que leur présence sur la table d'échange de loisir culturel de la Ville de Montréal leur permet de demeurer à l'affût des projets, des programmes de financement, des orientations et des tendances.

→ **Recommandations :**

8. Que la Ville de Montréal appuie la mise en place d'un véritable réseau montréalais du loisir culturel.
9. Que la Ville de Montréal soutienne la création et la mise à jour ainsi que la promotion d'un bottin de ressources humaines pour la recherche d'animateurs et de professionnels.

→ **Contribution de SLIM :**

- Contribuer, avec la commissaire à la culture à la mise en place d'un réseau en loisir culturel.
- Contribuer à la programmation de la 10e édition du rendez-vous culturel prévue en février 2020.

³ VILLE DE MONTRÉAL, *Le loisir culturel au cœur de la participation culturelle des Montréalais! Plan d'action de la pratique artistique amateur à Montréal 2013-2013*, décembre 2013, p8.



Centre de pratique artistique amateur

→ Constats :

- Il y a des besoins en ce qui concerne les lieux de diffusion. L'accès est restreint, notamment dans les maisons de la culture. De plus, Accès culture Montréal dessert principalement les organismes professionnels.
- Le projet doit s'inscrire dans une logique de complémentarité de ce qui se fait déjà, afin de renforcer les initiatives qui sont mises en valeur à travers les différentes politiques provinciales et municipales
- La création d'un ou des pôles de pratique artistique amateur permettrait :
 - aux organismes d'expérimenter de nouvelles activités afin de s'adapter aux nouvelles tendances et ainsi développer et maintenir une offre de service évolutive répondant aux besoins ;
 - de développer la médiation, de favoriser la rencontre entre l'artiste amateur et le professionnel ;
 - de partager et de maximiser les ressources (humaines, matérielles, promotion, etc.) ;
 - d'accueillir des groupes scolaires et des camps de jour afin d'initier les jeunes à la pratique artistique amateur ;
 - aux citoyennes et citoyens d'avoir des lieux de référence pour s'informer sur l'offre de service en loisir culturel ;
 - de favoriser la concertation et l'élaboration de projets collectifs ;
 - de donner un nouveau souffle au loisir culturel et de le valoriser.

→ Recommandations :

10. Que la Ville de Montréal s'engage dans des actions concrètes afin de créer des pôles de pratique artistique amateur.
11. Que la Ville de Montréal s'investisse dans le concept du Centre de pratique artistique amateur.
12. Que la Ville de Montréal s'inspire du concept WeWork afin de faciliter l'accès à des locaux aux organismes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer.



CONCLUSION

Tel que mentionné dans le rapport déposé par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, au conseil municipal du 15 mai 2017, Sport et Loisir de l'île Montréal considère également le loisir culturel comme étant un vecteur de cohésion sociale et d'émancipation citoyenne.

Le loisir culturel nécessite une plus grande valorisation et reconnaissance de son rôle dans l'écosystème culturel et du loisir public. De plus, le soutien à la pratique artistique amateur ainsi que la collaboration entre les arrondissements et les organismes sont indispensables au développement d'une offre de service de qualité.

De par sa mission et son nouveau mandat en loisir culturel, Sport et Loisir de l'île de Montréal souhaite collaborer avec la Direction du développement culturel de la Ville de Montréal au développement d'un véritable réseau montréalais du loisir culturel.



Récapitulation des recommandations

1. Que la Ville de Montréal réalise une campagne de promotion destinée à l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de faire connaître l'offre de services des organismes de loisir culturel et de promouvoir les impacts positifs sur la santé, notamment sur la santé mentale (ex. : publicité dans le réseau du métro).
2. Que la Ville de Montréal offre une compensation financière aux organismes de loisir culturel dans le cadre de la vente de billets (lors de la diffusion) pour les bénévoles engagés dans les OBNL partenaires travaillant auprès d'une population vulnérable.
3. Que la Ville de Montréal s'assure de donner de la visibilité à tous les organismes de loisir culturel à travers ses outils de communication, tels que les répertoires d'activités de loisir des arrondissements.
4. Que la Ville de Montréal s'inspire du modèle du PANAM pour l'attribution du financement aux organismes de loisir culturel.
5. Que la Ville de Montréal finance les organismes de loisir culturel à la hauteur de leurs besoins.
6. Que la Ville de Montréal soutienne la mise en place des pôles de diffusion et de pratique artistique amateur afin de permettre aux organismes de loisir culturel d'augmenter les économies d'échelle (au niveau des infrastructures, des équipements, des ressources humaines, de la promotion, de la formation, etc.) et ainsi maximiser leurs ressources.
7. Que la Ville de Montréal débloque des enveloppes spécifiques pour le renouvellement du matériel en loisir culturel.
8. Que la Ville de Montréal valorise la diffusion de la pratique artistique amateur dans les espaces publics des arrondissements et dans les maisons de la culture.
9. Que la Ville de Montréal appuie la mise en place d'un véritable réseau montréalais du loisir culturel.
10. Que la Ville de Montréal soutienne la création et la mise à jour ainsi que la promotion d'un bottin de ressources humaines pour la recherche d'animateurs et de professionnels.
11. Que la Ville de Montréal entame des actions concrètes afin de créer des pôles de pratique artistique amateur.
12. Que la Ville de Montréal s'inspire du concept WeWork afin de faciliter l'accès à des locaux aux organismes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer.